



COMMUNE DE LA BRÉVINE

Village 166

2406 La Brévine

A V I S

Lors de sa séance ordinaire tenue le 07 juin 2023, le Conseil général a approuvé les comptes de l'exercice 2022, qui se résument ainsi:

Article premier sont approuvés les comptes de l'exercice 2022, qui comprennent:

a) les comptes de résultats qui se présentent comme suit:

Charges d'exploitation	CHF	2'364'679.58
Revenus d'exploitation	CHF	<u>-2'381'753.15</u>
Résultat provenant des activités d'exploitation (1)	CHF	-17'073.57
Charges financières	CHF	813'241.86
Produits financiers	CHF	<u>-329'244.99</u>
Résultat provenant des financements (2)	CHF	483'996.87
Résultat opérationnel (1 + 2)	CHF	466'923.30
Charges extraordinaires	CHF	0.00
Revenus extraordinaires	CHF	<u>-406'174.40</u>
Résultat extraordinaire (3)	CHF	-406'174.40
Résultat total, compte de résultats (1 + 2 + 3)	CHF	60'748.90

b) le bilan

c) les dépenses d'investissements du patrimoine administratif sont de :

Charges	CHF	825'067.23
Recettes	CHF	<u>-277'700.50</u>
Patrimoine administratif	CHF	547'366.73

d) Pour information, les dépenses d'investissements du patrimoine financier s'élèvent à CHF 789.50

Il a pris les arrêtés suivants :

- Acceptation d'une donation de la fondation de Famille Maix-Lidor ;
- Fondation de l'Asile agricole, appartements avec encadrement, aide financière.

2406 La Brévine, le 13 juin 2023

SECRETARIAT COMMUNAL